

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES
OBJET : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU COMPLEMENT DU PROJET DE REVISION DU POS EN PLU DE LA COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

Enquête publique organisée en application des articles L 153-19 du code de l'urbanisme, L 621 31 et R 621 93 et suivants du code du patrimoine et L 123-10, et les L 123-13, L 123-9 et R 123-19 et suivant le code de l'environnement

LIEUX, DATES ET JOURS DE DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de KERLING-LES-SIERCK du 14 /09/2022 à partir de 09 h 00 au 14/10/2022 inclus jusqu'à 17 h 00, soit 31 jours consécutifs.

La Mairie de KERLING-LES-SIERCK constitue le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à l'attention du commissaire enquêteur par courrier :

Monsieur René MULLER Commissaire Enquêteur
Mairie de KERLING-LES-SIERCK
23 rue Principale – 57480 KERLING-LES-SIERCK

CONSULTATION DU DOSSIER

Durant la seule période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le projet, émettre des remarques, prendre connaissance des observations émises par les citoyens : d'une part se rendre à la Mairie de KERLING-LES-SIERCK , aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, les mardi et jeudi de 17 h 00 à 18 h 30, et d'autre part sur le registre informatique ouvert quotidiennement à cet effet, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4149>

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Monsieur René MULLER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N° E22000064 / 67 du Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG en date du 28/07/2022.

Monsieur René MULLER tiendra à la disposition du public en Mairie de KERLING-LES-SIERCK, les jours et aux horaires suivants :

Le mercredi 14 septembre de 09 h 00 à 12 h 00

Le jeudi 6 octobre de 16 h 00 à 19 h 00

Le vendredi 14 octobre de 14 h 00 à 17 h 00

Il sera également possible de déposer ses observations et ses propositions par courrier électronique aux adresses suivantes : enquete-publique-4149@registre-dematerialise.fr et contact.urbanisme@ccb3f.fr

AUTRES DISPOSITIONS :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (3 bis rue de France - 57320 BOUZONVILLE), sur le site informatique de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières et en mairie de KERLING-LES-SIERCK pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêter N°2022 – 158 signé par le Président de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.